

No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le mercredi 2 novembre 2022 à 19 h 30. La présente séance s'est ouverte à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman et M. Pierre Daigneault, siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Assistent également à cette séance, Me Laurent Laberge, directeur général et greffier adjoint, et madame Danielle Cyr, directrice, Direction de l'urbanisme et du développement économique.

1.

1.1

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à l'ouverture de ladite consultation à 19 h 30.

2.

2.1

ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

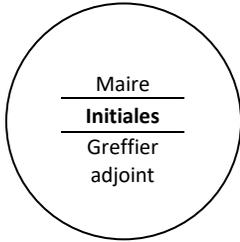
La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur le projet de règlement suivant :

- **Projet de règlement numéro 601-84 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage P104 – Établissements d'enseignement et centres de formation, sous la classe d'usage P1 Public et institutionnel en surplus de l'usage récréatif (R201) déjà autorisé dans la zone REC-227 et d'y édicter des dispositions particulières**

1. Le projet de règlement a pour but d'autoriser spécifiquement l'usage P104 – Établissements d'enseignement et centres de formation, sous la classe d'usage P1 Public et institutionnel en surplus de l'usage récréatif (R201) déjà autorisé dans la zone REC-227 et d'y édicter des dispositions particulières.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-84

Madame Danielle Cyr, directrice, Direction de l'urbanisme et du



**Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost**

No de résolution

développement économique, explique le *Projet de règlement numéro 601-84 amendant le règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage P104 – Établissements d'enseignement et centres de formation, sous la classe d'usage P1 Public et institutionnel en surplus de l'usage récréatif (R201) déjà autorisé dans la zone REC-227 et d'y édicter des dispositions particulières.*

Madame Danielle Cyr, directrice, Direction de l'urbanisme et du développement économique, explique que les dispositions mises de l'avant par le présent projet de règlement ne sont pas propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

3.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 40 à 19 h 40.

4.

4.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à la levée de l'assemblée à 19 h 45.

[ORIGINAL SIGNÉ]

Paul Germain, maire

[ORIGINAL SIGNÉ]

Me Laurent Laberge
Directeur général et greffier adjoint